

■ ASSOCIATION LE BISTROT DU CONCERT, à Neuchâtel, rue de l'Hôtel-de-Ville 4, CH-645-4098699-6. Nouvelle association. Statuts du: 15.08.2005. But: soutenir financièrement l'Association La Maison du Concert' et défendre les activités de création artistique et culturelle des ensembles y résidant, telles qu'elles sont définies dans les statuts de l'Association La Maison du Concert' et dans la Charte des résidents. Pour réaliser ce but, à l'enseigne 'LE BISTROT DU CONCERT", elle prend en location et exploite les établissements publics du bâtiment de l'Hôtel-de-Ville 4, à Neuchâtel, à l'exclusion du théâtre et de ses espaces servants. Elle verse les bénéfices éventuels de son activité à l'Association La Maison du Concert'. Ressources: cotisation unique de CHF 100, CHF 200, CHF 500, CHF 1'000, CHF 5'000 ou CHF 10'000; bénéfices; dons, legs. Organisation: comité de direction de trois membres au moins; organe de contrôle. Signature collective à deux de Rossi Laura, de Croglio, à Neuchâtel, présidente, de Montmollin Patrice, de et à Neuchâtel, vice-président, Pipoz Cédric, de Charmey, à Neuchâtel, caissier, ainsi que de Girardin Froidevaux Silvia Christiane, de Le Noirmont, à Neuchâtel, et Rychner Antoinette, de et à Neuchâtel, secrétaires, tous membres du comité.

Journal no 2487 du 24.08.2005
(02995588 / CH-645.4.098.699-6)